



Département de l'Hérault  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 avril 2017  
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-sept et le trois juillet à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

**Présents :** Mmes BARASCUT. V, CANTALOUBE M-Elise, CARLES. M, DAAN.T  
Mrs ANDRIEUX. P, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M, THARAUD. D.

**Absents excusés :** Mme COLLAS. E, Mr ASTIER. J, Mr CONNAC. J

**Procuration :** COLLAS Elisabeth à MANENC Aurélien

**Secrétaire de séance :** Mr Daniel RIVIERE

**Ordre du jour**

- 1 – Approbation du conseil du 24 avril 2017
- 2 – Subvention salle des ADL
- 3 - Suppression Budget CCAS
- 4 – Décision modificative Budgétaire n° 01
- 5 – Vente bois ONF
- 6 – Loyer atelier couture
- 7 - Bail emphytéotique Nize : commune / association diocésaine
- 8 – Demande subvention toiture Nize
- 9 – Projet escalier rue de l'Escarieras
- 10 - Subvention exceptionnelle Hand Ball club
- 11 – Charte Régionale objectif Ophyto
- 12 – Subvention matériels service technique
- 13 – Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**1 – Approbation du conseil du 24 avril 2017**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Subvention salle des ADL**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il souhaite soumettre à Hérault Energies un dossier de maîtrise d'énergies sur les menuiseries des locaux situés 11 grand Route à Lunas.

Il présente un devis pour un montant de 2689.30 HT avec le plan de financement ci-dessous :

Hérault Energies	1613.58
Mairie	1075.72
Total	2689.30 HT

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à faire une demande d'aide financière auprès des services de Hérault Energies pour changer les menuiseries des locaux situés 11 Grand Route à Lunas.

### **3 - Suppression Budget CCAS**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. Désormais lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences. Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que pour bénéficier de cette mesure, il est nécessaire de prendre une délibération avant le 31 décembre 2017 et que les crédits destinés aux actions sociales sont imputés sur le budget général.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- De dissoudre le CCAS
- Autorise Mr le maire à signer les pièces nécessaires à cette décision.

### **4 - Décision modificative Budgétaire n° 01**

Monsieur le maire indique que le compte 2156 n'existe plus dans la nomenclature M14, qu'il convient de le remplacer par le compte 21561

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative ci-dessous :

Compte 2156 - D	- 4000
Compte 21561 - D	+ 4000

A l'unanimité le conseil municipal approuve la modification budgétaire ci-dessus.

### **5 - Vente bois ONF**

En application de l'aménagement forestier approuvé en 2008, après entrevue avec l'ONF, monsieur le Maire propose de mettre en vente une coupe de bois en nature de Pins, dans la forêt communale de Lunas.

La coupe de bois envisagée concerne les parcelles 2p 3p 4p 5p lieu-dit « Le Causse », sur une superficie de 54.84 ha.

La coupe d'amélioration se fera sur une surface de 11.20 ha.

Monsieur le Maire demande au Conseil de donner son avis.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- Approuve la proposition de Monsieur le maire
- Demande à l'Office National des Forêts de procéder à la vente d'une coupe de bois de 11.20 ha sur les p2p 3p 4p 5p.
- Précise que le produit de la vente sera porté au budget communal.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour mener à bien cette vente.

### **6 - Loyer atelier couture**

Monsieur le maire indique à l'assemblée que l'entreprise « Couture Vagabonde » installée dans les locaux sise 9 grand route à Lunas (34650) demande une étude à la baisse, du loyer du fait qu'au 1<sup>er</sup> juillet les locaux ne seront utilisés que pour l'atelier couture et abandonne la partie local commercial.

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 15 (loyer), du bail commercial du 1<sup>er</sup> décembre 2014, avec un loyer annuel de 1800 euros à payer en quatre termes égaux d'un montant de 450 euros chacun dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de modifier le loyer de l'atelier couture au 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour un montant annuel de 1800 euros à payer en quatre termes égaux d'un montant de 450 euros chacun dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## **7 - Bail emphytéotique Nize : commune / association diocésaine**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet de bail concernant la réhabilitation du presbytère du sanctuaire de Notre Dame de Nize qui a été étudié avec l'association diocésaine de Montpellier.

Monsieur le maire, après lecture du projet de bail (joint en annexe de cette délibération), demande à l'assemblée de se prononcer et de l'autoriser à signer ce bail emphytéotique pour une période de 50 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

A l'unanimité le conseil autorise monsieur le maire à signer le bail emphytéotique de 50 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour le presbytère du sanctuaire de Notre Dame de Nize avec l'association diocésaine dans l'objectif de restaurer le presbytère afin d'y loger un prêtre.

## **8 - Demande subvention toiture Nize**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis pour la révision de la toiture de la Chapelle de Nize qui menace de s'écrouler pour un montant de 1500 HT.

Il propose au conseil de l'autoriser à demander à la DRAC de subventionner l'opération à hauteur de 20 %.

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de la DRAC pour 20 % afin de financer le projet de révision de la toiture de la Chapelle de Nize, édifice classé.

DRAC	300.00
Mairie	1200.00
Total	1500.00

## **9 - Projet escalier rue de l'Escarieras**

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise FERRINI qui a été choisi afin de réaliser des travaux de réfection des escaliers de la rue de l'Escarieras pour un montant global prévisionnel de 19000 euros TTC.

Il demande au conseil de l'autoriser à engager les travaux et signer tous documents qui s'y rapporte. Il précise également qu'une demande de subvention a été formulée pour cette affaire lors du précédent conseil.

Le conseil autorise monsieur le maire à engager les travaux ainsi qu'à signer tous documents concernant la réfection des escaliers de la rue de l'Escarieras pour un montant global prévisionnel de 19000 euros TTC.

## **10 - Subvention exceptionnelle Hand Ball club**

Monsieur le maire indique que l'association Bédarieux Handball sollicite la commune pour une subvention de 520 euros calculée au prorata du nombre des habitants de Lunas licenciés au club (40 euros pour 13 licenciés). Après présentation des objectifs de l'association, monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité le conseil municipal accepte d'attribuer une subvention de 210 euros, identique à 2016 comme pour les autres associations, à l'association Bédarieux Handball.

Monsieur le maire indique que les crédits sont ouverts au budget principal de la commune.

## **11 - Charte Régionale objectif Ophyto**

Monsieur Mas présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages », proposée par la Fédération régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...),
- En Languedoc Roussillon, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

## **12 – Subvention matériels service technique**

Monsieur le maire indique que dans le cadre du Plan Ecophyto et dans un objectif d'amélioration de la qualité de nos cours d'eau, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc souhaite accompagner les collectivités de son territoire dans l'amélioration de leurs pratiques en termes d'utilisation des pesticides et d'entretien des espaces verts communaux.

La loi du 6 février 2014 revu le 17 août 2015 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2017, impose désormais un calendrier très contraint dans la marche vers le « zéro phyto », enclenchée lors du Grenelle de l'Environnement.

A cet effet, les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse proposent un appui financier aux collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche avec une aide maximale de 80 %.

Monsieur le maire présente deux devis des entreprises PELLENC et RIPAGREEN d'un montant cumulé de 5802 euros HT comprenant du matériel technique. Il demande au conseil municipal de valider ces devis et de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches pour obtenir les subventions

A l'unanimité le conseil valide et accepte les propositions ci-dessus.

## **13 – Questions diverses**

### a) Rythmes scolaires

Mme Carles indique que le conseil d'école a voté ce jour en faveur du retour de la semaine à 4 jours.

### b) Travaux salle des fêtes de Lunas

Une commission de réflexion va être créée avec des membres volontaires du conseil municipal. Se portent volontaires MM Tièche, Andrieux, Mas, Rivière, et Mme Carles, Barascut et Daan. Une réunion aura prochainement lieu avec l'architecte pour étudier le programme et les esquisses présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.